



Projet pédagogique 2022-2023

Accueil de Loisirs

PERISCOLAIRE
EXTRASCOLAIRE



Planète Loisirs Animation

Siège social et bureau : 16 Rue du Sioulet 63380 PONTAUMUR

Contact et renseignements : 09 67 50 76 16 / 07 82 84 51 16

Mail : alsh.pontaumur@ccvcommunaute.fr

Sommaire :

Introduction, la structure	Page 1
➤ Sa gestion	
➤ Capacité d'accueil	
➤ Description	
➤ Le Public	
➤ Modalité d'ouverture	
➤ Modalité d'inscription	Page 2
➤ Tarification	
Les objectifs pédagogiques	
➤ Définition	
➤ Critères d'évaluations	
L'évaluation	Page 3
L'équipe d'animation	Page 4
➤ L'équipe d'encadrement	
➤ Rôles et responsabilités de l'équipe d'encadrement	
La vie quotidienne et collective	Page 5
➤ Journée type	
➤ L'accueil	
➤ Les temps d'animation	
➤ Le repas :	
➤ Le Temps calme	
➤ Le Gouter	
➤ Les règles de vie	Page 6
➤ Les temps de pause	
Les relations humaines et les activités	
➤ animateurs – Enfants	
➤ animateurs – animateurs	
➤ animateurs – Directions	
➤ Le matériel	
Inclusion des enfants en situation de handicaps	Page 7

Introduction :

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) est né en 1991 en tant qu'Association Familles Rurales et ce jusqu'en 2016. A partir de cette date, le Conseil d'administration a décidé de quitter le mouvement AFR afin de devenir indépendant sous le nom de Planète Loisirs Animation. Depuis 2019, l'accueil de loisirs est une compétence de la communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans.

La structure :

Sa gestion :

L'accueil de loisirs dépend de l'association Planète Loisirs Animation (PLA), sous la responsabilité de sa présidente Annabelle JOUAULT.

Les bureaux sont situés au 16 rue du Sioulet 63380 PONTAUMUR.

Il est géré par l'équipe suivante :

Caroline RATELADE, directrice.

Mathieu DIF, directeur adjoint.

Elodie LABOURIER et Gaelle LAMADON, animatrices permanentes.



Capacité d'accueil :

- 52 places pour l'accueil périscolaire, lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis. (16 places pour les enfants de moins de 6 ans, 24 places pour les plus de 6 ans et 12 places pour les ados)
- 120 places pour les vacances scolaires (24 places pour les enfants de moins de 6 ans, 84 places pour les plus de 6 ans et 12 places pour les ados)

Description :

Les jours de la semaine scolaire et les mercredis, les enfants sont accueillis dans les locaux de l'association à l'intérieur de l'école de PONTAUMUR.

Une pièce de stockage du matériel est mise à disposition des animateurs. Les enfants ont accès à deux salles à l'étage avec des espaces définis : lecture, jeux de construction, jeux de société, coloriage, marionnettes...

Les enfants de moins de 6 ans ont accès à la salle de sieste de l'école les mercredis afin de pouvoir se reposer.

Les enfants ont accès aux cours extérieures, la cour maternelle ombragée avec des jeux et la cour primaire, bitumée, plus propice aux jeux sportifs.

Pour les activités autour de l'expression corporelle et le sport, le gymnase et le dojo peuvent être utilisés.

Pendant les vacances scolaires, les enfants sont accueillis dans l'école maternelle, de l'école primaire, ainsi que les locaux de l'association.

Les enfants prennent leur repas dans la salle des fêtes de PONTAUMUR qui se trouve à côté de l'école.

Le Public :

Les enfants âgés de 3 ans à 15 ans de la communauté de communes Chavanon, Combrailles et Volcans, ainsi que les communes voisines.

Modalité d'ouverture :

L'accueil de loisirs sera ouvert à chaque période de vacances scolaires (fermeture à Noël et deux semaines en août) ainsi que tous les mercredis en période scolaire, de 7h30 à 18h30.

L'accueil se fera à la journée complète avec le repas lors des vacances.

Les mercredis à la journée complète avec le repas, la matinée avec repas ou l'après-midi.

Modalité d'inscription :

Chaque année scolaire, les parents doivent fournir les renseignements nécessaires à la constitution du dossier administratif de l'enfant avant le premier accueil.

Tarifification :

L'Accueil de loisirs est conventionné par la Caisse d'Allocations Familiales du Puy-de-Dôme.

Les tarifs varient en fonction du quotient familial **QF** (fourni par la CAF ou la MSA) et du lieu d'habitation. En cas d'absence de quotient familial fourni par les organismes, un quotient sera calculé par nos soins à partir de la dernière feuille d'imposition selon les mêmes règles que la CAF.

Les objectifs pédagogiques :

1. Apprendre la tolérance, la bienveillance et le respect :

Apprendre qu'il existe des règles de vie dans la vie en collectivité.

Solliciter l'entraide et la bienveillance.

Favoriser les jeux qui permettent la collaboration et la coopération.

Valoriser les enfants dans les actes de la vie quotidienne.

2. Favoriser l'autonomie des enfants dans la vie quotidienne :

Amener les enfants à participer à plus de tâches du quotidien.

Adapter leur environnement.

Permettre aux enfants d'être acteur le temps du repas.

Favoriser le volontariat.

3. Développer la motricité des enfants :

Permettre la découverte de différents sports.

S'adapter aux rythmes et aux possibilités de chacun.

Proposer des activités différentes.



Objectifs communautaires :

4. Pérenniser et développer les partenariats :

Construire des relations avec les autres centres de loisirs du territoire.

Créer des partenariats avec les associations du territoire et les acteurs locaux.

Relancer le Club Ados

L'évaluation :

Définition :

Des bilans avec l'équipe seront mis en place tous les mardis.

Ils permettront de rendre compte du déroulement des journées et des éventuels changements à apporter au fonctionnement des activités et de la vie quotidienne.

L'équipe aura comme support des fiches de bilans qu'elle remplira à chaque fin de journée. Grâce aux critères d'évaluation, nous pourrons savoir si nous avons atteint les objectifs.

Critères d'évaluations :

	Moyens	Evaluation
1.	<u>Apprendre la tolérance, la bienveillance et le respect :</u> Création de règles de vie commune aux enfants. Elles seront instaurées et rappelées régulièrement. Mettre en place des jeux qui permettent la collaboration et la coopération entre les enfants. Permettre la valorisation des enfants dans les actes de la vie quotidienne.	
2.	<u>Favoriser l'autonomie des enfants dans la vie quotidienne :</u> Amener les enfants à participer à plus de tâches du quotidien. Adapter leur environnement. Permettre aux enfants d'être acteur le temps du repas. Favoriser le volontariat.	
3.	<u>Développer la motricité des enfants :</u> Permettre la découverte de différents sports. S'adapter aux rythmes et aux possibilités de chacun. Proposer des activités différentes.	
4.	<u>Pérenniser et développer les partenariats :</u> Construire des relations avec les autres centres de loisirs du territoire. Créer des partenariats avec les associations du territoire et les acteurs locaux. Relancer le Club Ados	

L'équipe d'animation :

L'équipe d'encadrement :

La directrice : Caroline RATELADE, diplômée B.P.J.E.P.S. « Loisirs Tous Publics ».

Le directeur adjoint : Mathieu DIF, diplômé B.P.J.E.P.S « Activité pour tous » et le Certificat Complémentaire de direction.

Deux animatrices permanentes (mercredis et vacances scolaires) :

- Elodie LABOURIER (BAFA)
- Gaëlle LAMADON
- Chrystelle BLANES (Stagiaire BAFA)
- Claudia DERIGON (Stagiaire CAP Petite Enfance)

Des animateurs sont recrutés pour chaque période de vacances, par la directrice en fonction du nombre d'enfants inscrits. La directrice fait en sorte de recruter entre 1 et 2 animateurs stagiaires par période, afin de former et renouveler son équipe. Une importance sera accordée à la parité.

Rôles et responsabilités de l'équipe d'encadrement :

Le rôle de la direction :

- ✓ Responsable de l'administration et de l'équipe d'animation.
- ✓ Garante du projet pédagogique autant dans sa compréhension que dans sa mise en œuvre.
- ✓ Anime les activités en cas de besoin.
- ✓ Rôle de formation auprès de l'équipe d'animation.
- ✓ Assure les relations avec les parents, les partenaires et les intervenants extérieurs.
- ✓ Se conforme aux réglementations en vigueur.

Le rôle de l'animateur/trice :

Auprès des enfants :

- ✓ Il est garant de la sécurité physique et affective des enfants.
- ✓ Il est à l'écoute des enfants et répond à leurs demandes.
- ✓ Il sait accepter le refus ; solliciter sans forcer.
- ✓ Il est force de proposition et s'adapte quand une activité ne fonctionne pas.
- ✓ Il sait adapter les activités à l'âge des enfants.
- ✓ Il gère complètement son activité de la préparation jusqu'au rangement.
- ✓ Il respecte les enfants en tant qu'individu à part entière.
- ✓ Il fait part à l'adjoint sanitaire des problèmes survenus au cours de la journée.
- ✓ Il connaît les différentes règles de sécurité essentielles quant aux activités.

Avec ses collègues :

- ✓ Il respecte ses collègues.
- ✓ Il sait travailler en équipe et écouter l'autre.
- ✓ Il participe aux réunions de préparation et de bilan.
- ✓ Il sait se remettre en question et avoir un positionnement sur son action.
- ✓ Il travaille en collaboration avec l'adjoint pédagogique.
- ✓ Il respecte le travail de l'autre (personnel de service, chauffeur de bus, ...)



La vie quotidienne et collective :

Journée type :

07h30-09h00 Accueil et temps libre
09h00-09h30 Rassemblement et temps d'échange
09h30-12h00 Activités manuelles et/ou sportives
12h00-13h00 Repas
13h00-13h30 Départ / Accueil
13h00-14h30 Temps calme / sieste
14h30-16h00 Activités manuelles et/ou sportives
16h00-17h00 Goûter
17h00-18h30 Temps libres et départ échelonné

L'accueil :

L'accueil des parents et des enfants se déroule de 7h30 à 9h00 chaque matin, de 13h00 à 13h30 en début d'après-midi et de 17h00 à 18h30 le soir. Un aucun cas, un enfant ne pourra sortir du centre en dehors de ces horaires, sans la personne responsable de celui-ci et sans qu'un animateur soit au courant.

Les animateurs sont tenus à une certaine distance et retenue vis-à-vis des parents ; Pas de « copinage » et respect du secret professionnel.

La directrice et son équipe attachent une importance toute particulière à l'accueil des familles, en début de journée, pour connaître dans quelles conditions arrivent les enfants (manque de sommeil, problèmes familiaux...), ainsi qu'en fin de journée, pour prévenir en cas de « bobo », de problème avec un copain, ou tout simplement pour des anecdotes positives de la journée. Il ne faut pas rencontrer les parents seulement pour leur faire part d'un problème mais aussi pour leur dire que tout va bien...

Les temps d'animation :

Les animateurs veillent à proposer des activités adaptées à chaque tranche d'âge. Ils prépareront en avance leur activité et le matériel nécessaire dans un lieu adéquat. Tout au long de l'activité, les animateurs veillent à ce qu'aucun enfant ne se trouve en difficulté.

L'équipe d'animation veille à ce que chaque enfant ait une place importante à ses yeux et au sein du groupe, qu'il puisse s'exprimer librement, respecter les autres et être respecté.

Les animateurs doivent participer activement à tous les temps d'animation (activités, temps calme, repas...).

Le repas :

Les enfants prennent leur repas dans la salle des fêtes entre 12h00 et 13h00 durant les vacances, les repas sont confectionnés sur place.

Pour les mercredis, les enfants prennent leurs repas au Lycée Agricole de Pontaurmur.

L'équipe d'animation veillera à ce que chaque enfant mange, goûte de tout (par sollicitation, sans le forcer), et ne se gave pas.

Elle sollicitera par l'échange et l'exemple, l'autonomie, une tenue correcte à table, de rester à table le temps du repas, de se respecter mutuellement (partage, politesse).

Les enfants n'ont pas de place fixe, ils s'installent par affinité.

Les enfants aideront à la mise en place du couvert, au rangement et au nettoyage des tables.



Le Temps calme :

Les plus jeunes s'installent dans la salle de sieste ainsi que les autres enfants qui en manifestent le besoin. Pour favoriser l'endormissement, une histoire est lue ou une ambiance calme est privilégiée par un fond musical. Les plus âgés s'occupent librement mais calmement. Possibilité de récupération, permettre de ne « rien faire ». Dessin, lecture, jeux calmes sont privilégiés.

Les animateurs veillent à ce que le temps calme soit respecté par chacun. Par ailleurs, ils participent aux activités selon les envies et les besoins des enfants.

Le Goûter :

Le goûter est servi entre 16h00 et 17h00. Les goûters seront achetés à l'avance et préparés par les animateurs. Celui-ci est varié et équilibré chaque jour (Fruit, produit laitier, produit sucré...)

Les règles de vie :

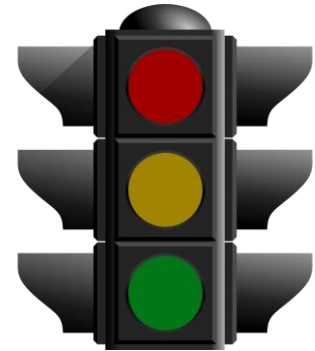
Elles sont instaurées avec les enfants le 1^{er} jour de chaque période de vacances et le 1^{er} mercredi de chaque cycle.
Elles sont affichées en permanence dans les locaux du centre, et reprises lors des réunions quotidiennes avec les enfants.

A l'intérieur du centre :

- Parler sans crier (valable également pour l'équipe d'animation),
- Respecter les locaux, le mobilier et le matériel.
- Demander aux animateurs avant de quitter une pièce.
- Respecter les autres enfants, les animateurs et le personnel de service.
- Ranger le matériel après une activité.

A l'extérieur du centre :

- Respecter la faune et la flore.
- Mettre les papiers à la poubelle.
- Ranger et mettre à l'abri les jeux extérieurs.
- Ne pas grimper sur les murets et les escaliers.



Les relations humaines :

Animateurs – Enfants :

L'équipe d'animation doit avoir une conduite en cohérence avec la vie en collectivité et avec les exigences du travail auprès d'enfants (comportement, attitude, propos, tenue vestimentaire).

Aussi, certains sujets sensibles doivent être abordés de façon neutre et sans jugement (ex : religion, politique, sexualité...), les animateurs doivent respecter les valeurs de chaque enfant. (Pas de propagande ou d'insultes)

Il est notamment interdit de fumer en présence des enfants ; un lieu spécifique et des temps de pause seront adaptés.

Animateurs – Animateurs :

Les animateurs ensemble forment une équipe, il est important que chacun puisse trouver sa place en communiquant au maximum afin d'éviter les « non dits ».

Les réunions de préparation et de bilans des activités permettent aux animateurs d'échanger sur leur compétence spécifique et de partager leur savoir faire.

Animateurs – Directions :

Il est important de savoir associer l'équipe d'animation et la direction aux interrogations ou aux difficultés que l'on rencontre concernant les enfants.

Pour cela, les réunions de bilan doivent être préparées avec sérieux par l'équipe d'animation. Un cahier de liaison est mis à disposition afin de ne pas oublier.

Les informations doivent être claires et précises pour pouvoir évaluer correctement les objectifs fixés par le projet pédagogique.

Les activités :

Un thème est proposé pour chaque semaine de vacances par les animateurs ou à la demande des enfants. Dans ce cadre, les animateurs proposent les activités en relation avec le thème choisi.

Ces activités respectent le rythme de chacun et sont en cohérence avec les objectifs pédagogiques définis. Celles-ci sont variées et adaptées aux capacités et aux attentes des enfants.

Une sortie à la journée est proposée aux enfants pendant les vacances scolaires. L'équipe cherche des sorties soit sportives (acrobranche, patinoire, randonnée...), soit culturelles (théâtre, musée, visites guidées...) en lien avec le thème choisi. Les animateurs essaient de varier et de proposer des activités pratiquées rarement par les familles.

Des activités de découverte sportive ou culturelle peuvent être proposées et encadrées par des intervenants techniques qualifiés. Elles émergent des envies des enfants (tir à l'arc, théâtre, musique...) ou des opportunités locales (escalade, pétanque...)

Des séjours seront organisés chaque année, selon des critères d'âges et en fonction du projet pédagogique.

La régularité des enfants et la fidélité de l'équipe permet une bonne connaissance des familles. Toutes leurs idées, remarques, suggestions et envies sont retenues pour faire évoluer l'Accueil de loisirs. Avant chaque activité, l'animateur veillera à expliquer de façon ludique le déroulement de celle-ci.

Types d'activité :

Courtes : Coloriage, jeux de société, dessin, jeux d'extérieur, ...

Manuelles et créatives.

D'expression : faisant appel à l'imaginaire, à la fabulation.

Jeux collectifs (sportifs, stratégiques.)

Journées exceptionnelles.



Le matériel :

Tout le matériel pédagogique est stocké dans les locaux de l'association. Les animateurs s'occupent de l'installer au mieux pour rendre chaque lieu accueillant et sécurisant pour les enfants, en conservant des espaces de repère. Il comprend :

- un espace bibliothèque
- des jeux de société, pour jouer à deux ou en groupe
- un espace construction (légo, kapla, chemins de fer...)
- des jeux de mimétisme social (dinette, cuisine, poupons...)
- un espace imaginaire (castelet, marottes...)

A certains moments de la journée, les enfants pourront évoluer sur ces pôles selon leurs envies et de manière autonome.

Tout le matériel sportif de l'accueil de loisirs est stocké au gymnase. Nous disposons ainsi de tous types de ballons (basket, foot, volley...), et de tout le petit matériel sportif (plots, cerceaux, barres...). Cette base est complétée régulièrement en fonction des besoins (ping-pong, badminton, croquet, échasses...).

Tout le matériel « d'activités manuelles » est réapprovisionné régulièrement et complété au fur et à mesure des besoins de l'équipe, mais la récupération est permanente, y compris pour les familles !

Cette base pédagogique est complétée chaque année, notamment par le Père-Noël, qui offre à l'Accueil de loisirs des jeux collectifs plutôt que des cadeaux individuels.

Inclusion des enfants en situation de handicaps.

***La convention internationale des droits de l'enfant du 20 Novembre 1989** prévoit que les Etats encouragent l'organisation, de loisirs et d'activités récréatives en faveur des enfants en situation de handicap.*

L'article 30.5 (d) de la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées (CIDPH) de l'ONU du 13 décembre 2006 reconnaît aux enfants handicapés le droit de participer, sur la base de l'égalité avec les autres enfants, aux activités ludiques, récréatives, de loisirs et sportives, y compris dans le système scolaire.

L'accueil de Loisirs d'Orcet souhaite favoriser l'accès des enfants atteints de troubles de la santé ou de handicaps en les intégrant au centre de loisirs.

Nous avons un partenariat avec le DALHIR (Dispositif d'accompagnement de l'humain vers des loisirs intégrés et réguliers) qui subventionne les animateurs supplémentaires pour s'occuper des enfants porteurs de handicaps.

Nous portons une attention particulière, pour que l'enfant est le même animateur, lors de chaque accueil, afin qu'il y est un meilleur suivi et pour établir un bilan.

L'équipe d'animation dans son entièreté doit être en accord avec cet accueil.

Des objectifs doivent être mis en place en concertation avec la famille, le DALHIR et l'équipe d'animation selon le type de besoins. (Adopter les mêmes signalétiques qu'à la maison, sensibiliser les animateurs aux différents handicaps)

Elle permet à tous les participants, l'apprentissage de la solidarité dans le respect de la diversité et des différences.

